



Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2018 – 12 DU 7 MAI 2018

relatif aux

Projet d'aménagement de la cour d'école du site scolaire de la Grande-Eau (étape 1), création d'un couvert, éclairage du bâtiment de l'ancien collège et infrastructures souterraines

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité a entamé depuis quelques années un travail sur les sites scolaires. L'aménagement de la cour des Petits Pois (site des Dents-de-Midi) a été planifié en 2015 et réalisé dans une démarche participative avec les élèves en 2016.

Le projet de requalification des cours du collège des Dents-du-Midi et des accès à ce site scolaire est en cours et se fera après la rénovation du bâtiment.

Il manquait donc un travail sur le site de la Grande-Eau, qui est présenté dans ce préavis.

2. HISTORIQUE

Le site scolaire de la Grande-Eau s'est réalisé par étapes, chaque bâtiment étant marqué d'une architecture très spécifique de son époque : ancien collège (1870), collège 54 (1954), collège Michel Mayor (2010).

L'évolution du site s'est faite autour des bâtiments, sans prendre en compte les espaces extérieurs et la modification des usages pratiqués dans une cour d'école.

Ces derniers ont donc la particularité d'être des résidus d'espaces qui se sont modifiés au fur et à mesure de l'évolution du site sans bénéficier de vision d'ensemble. De plus, et à la suite des travaux d'aménagement de la rue du Collège ainsi que de travaux liés à l'entretien courant des canalisations et des bâtiments, la Municipalité a décidé, en accord avec la Direction des écoles, de se repositionner sur les finitions de la cour basse notamment, afin de ne pas entreprendre de travaux d'enrobé finaux sans réflexion sur le long terme. L'analyse a démontré que cette démarche était pertinente, bien que nécessitant du temps, mais permet aujourd'hui d'établir un concept général et incluant l'ensemble des paramètres tant techniques, normatifs que ludiques.

3. CONTEXTE ACTUEL

Les espaces extérieurs du site scolaire sont dans un état déplorable. Ils ne remplissent pas leur rôle.

« Bien qu'ordinaire, la cour est un lieu remarquable pour ce qu'elle propose aux enfants : un espace de relative autonomie dont ils disposent chaque jour d'école pour construire leurs relations, instaurer des habitudes de jeux, s'accorder sur des règles ludiques, mais aussi sociales. Elle apparaît comme le théâtre d'une microsociété.

Alors que la classe est un espace contrôlé par l'enseignant, la cour est d'abord un lieu habité par les élèves. Les maîtres en ont une vision globale, mais n'ont pas besoin de se l'approprier. Au contraire, les enfants vont se familiariser avec chacun de ses recoins et installer leur camp de prédilection dans l'un d'eux. Chacun a en mémoire une ou plusieurs cours de son enfance et les espaces qu'il investissait pour tel jeu, l'atmosphère générale qui s'y dégageait, associant souvent un souvenir à l'endroit où il s'est produit. »¹.

Les principaux maux sont les suivants :

- Cour d'école accessible aux véhicules privés. Mixité véhicules/enfants dangereuse
- Espace extrêmement cloisonné : présence de murs, de barrières, d'escaliers.
- Aucune aire de jeux
- Aucun traitement de sols autre que de l'enrobé
- Plantations hétéroclites : de très beaux sujets (le chêne et le marronnier), mais pas de vision d'ensemble

4. DESCRIPTION DU CONCEPT

Le concept vise donc à redonner une unité à l'espace, à supprimer tous les accès véhicules pour sécuriser les cours, à qualifier les sols afin d'offrir des espaces différenciés et de mettre en valeur le patrimoine bâti, à proposer aux enfants des activités ludiques et sportives à avoir une vision d'ensemble pour l'éclairage et le mobilier.

Les différents axes du concept sont les suivants :

- **Mobilité TIM** (transports individuels motorisés) : suppression des places de parc privées situées à l'intérieur du site devant le bâtiment de l'orientation professionnelle. Regroupement de tout le stationnement dans le parking situé derrière le Collège Michel Mayor, réorganisé, agrandi et végétalisé. Suppression du stationnement durant les vacances scolaires. Les deux zones de déposes des véhicules sont aménagées à l'avenue des Ormonts et à l'avenue des Glariers
- **Mobilité piétonne douce** : L'ensemble du site devient piéton, mais accessible aux vélos, assurant confort et sécurité pour les écoliers et aussi les parents. Les murets et barrières qui assuraient la sécurité sont supprimés, offrant au site une bien plus grande fluidité. Les accès de la rue du Collège et l'avenue des Ormonts sont fermés physiquement par des bornes ou bornes électriques. Les accès handicapés et poucettes sont assurés.
- **Revêtements** : le revêtement principal reste l'enrobé noir (économique) mais il est ponctué d'espaces particuliers :
 - o Une place en revêtement coloré (type Colclair) entourée de bancs, en face de l'ancien collège, ponctué par un espace en sol souple synthétique sous l'arbre remarquable.
 - o Une placette en revêtement coloré sous le marronnier
 - o Une place « ondulée » en sol souple coulé entre les bâtiments 54 et Michel Mayor
 - o Deux placettes de jeux au nord en sol souple coulé en place.

¹ Source : « La cour d'école, un lieu remarquable », Julie Delalande, UNAF

- **Jeux** : deux types d'espaces de jeux sont proposés :
 - o Des zones de jeux où la topographie et la surface font office de lieux de découverte, de course et de travail de l'équilibre (vert et mauve)
 - o Des zones de jeux plates en sol souple avec des jeux similaires aux jeux réalisés récemment à l'école des Petits Pois (rouge et bleu)
- **Mobilier** : le mobilier suivant est prévu :
 - o Bancs : bancs en béton autour de la place de l'ancien collège et bancs en bois avec dossier répartis sur le site ; ces bancs sont prévus pour éviter les déprédations dues aux skateurs
 - o Couvert : un couvert ludique a été conçu spécialement pour le site et offrira une zone de jeu à l'abri de la pluie (environ 180 m2)
 - o Abri vélo-trottinette : 5 nouveaux abris couverts sont implantés sur le site en plus de l'abri existant (environ 65 places au total)
 - o Terrain de basket
- **Plantations** : les arbres existants sont mis en valeur. Les arbres abattus sont remplacés. Une nouvelle stratégie de plantation est mise en place, travaillant sur des groupes d'arbres aux endroits stratégiques afin de créer des masses végétales plus denses. Un groupe de liquidambars vient compléter l'existant et former un bosquet à proximité du chêne. Les bouleaux sont remplacés. La limite entre le parking et la cour est traitée par une bande arbustive épaisse complétée d'une rangée de 7 érables.
- **Eclairage** : un concept d'éclairage a été réalisé par le concepteur lumière « l'acte Lumière » à Lyon avec PST, St Légier. Il vise à éclairer correctement les trois espaces principaux (cour de l'ancien collège et cour collège 54, cour M. Mayor) par des mâts singuliers, puis par offrir un éclairage d'ambiance doux par le biais d'un éclairage des bâtiments de l'ancien collège et du collège 54.



Illustration 1 - Concept de l'aménagement extérieur, site de la Grande Eau par le service du Patrimoine Bâti & Environnement Urbain

Coûts des mesures :

	Cour basse	Cour haute A	Cour haute B	Parking	Totaux
Travaux de génie civil	CHF 124 195.00	CHF 92 197.00	CHF 92 197.00	CHF 32 691.00	CHF 341 280.00
Travaux de pose de l'enrobé	CHF 142 000.00	CHF 58 625.00	CHF 58 625.00	CHF 26 850.00	CHF 286 100.00
Marquage au sol	CHF 4 000.00	CHF 1 500.00	CHF -	CHF 15 000.00	CHF 20 500.00
Mobilier	CHF 89 750.00	CHF 37 970.00	CHF 37 700.00	CHF -	CHF 165 420.00
Couvert	CHF -	CHF -	CHF 100 000.00	CHF -	CHF 100 000.00
Plantations	CHF 5 225.00	CHF -	CHF 2 505.00	CHF 10 300.00	CHF 18 030.00
Eclairage	CHF 187 400.00	CHF 11 000.00	CHF 45 150.00	CHF -	CHF 243 550.00
Mandat ingénieur et géomètre	CHF 30 000.00	CHF 5 000.00	CHF 5 000.00	CHF 1 000.00	CHF 41 000.00
Divers et procédure	CHF 18 000.00	CHF 5 000.00	CHF 5 000.00	CHF 2 000.00	CHF 30 000.00
	CHF 600 570.00	CHF 211 292.00	CHF 346 177.00	CHF 87 841.00	CHF 1 245 880.00
TVA 7,7 %	CHF 46 243.89	CHF 16 269.48	CHF 26 655.63	CHF 6 763.76	CHF 95 932.76
Montant total TTC	CHF 646 813.89	CHF 227 561.48	CHF 372 832.63	CHF 94 604.76	CHF 1 341 812.76
Montant du crédit demandé					
Cour basse	CHF 600 570.00				
Couvert cour haute B	CHF 100 000.00				
	CHF 700 570.00				
TVA 7.7 %	CHF 57 793.90				
Montant TTC	CHF 758 363.90				

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Consciente de la nécessité de réaménager les espaces extérieurs du site scolaire de la Grande-Eau, la Municipalité, par son service du Patrimoine Bâti & Environnement Urbain, a développé un concept général d'aménagement. Le service technique a ensuite analysé les coûts et l'ensemble des mesures constructives à entreprendre dans le cadre d'un réaménagement global. Un phasage a été consenti, tenant compte des priorités d'aménagement d'un point de vue technique et normatif, ainsi que d'un étalement dans le temps des coûts de réalisation.

A noter que, une fois le schéma directeur des espaces publics adopté, la Municipalité entreprendra rapidement les démarches visant à réaliser des parkings collectifs d'accès au centre-ville.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Ces travaux pourraient commencer dès le crédit accordé par le Conseil Communal, à savoir, idéalement et de manière optimale, durant les vacances scolaires estivales pouvant se poursuivre ensuite durant le deuxième semestre.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

Ceux-ci s'arrêtent uniquement entre l'état existant et des aménagements répondant aux normes actuelles en matière de sécurité.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspect environnemental: De par les plantations prévues, l'on peut considérer que la réintégration de zones de verdure et arborisées au cœur de la ville remplit un rôle en terme de soutien à la biodiversité. L'infiltration des eaux de surfaces, exemptes de résidus et de risques liés au stationnement de véhicules hors périodes scolaires, constitue également une plus-value écologique non négligeable en regard de la surveillance permanente, et jusqu'ici exemplaire, de la qualité de l'eau des nappes phréatiques.

Aspect social: Deux options résident dans l'utilisation d'espaces importants tels que ceux dont nous parlons : la fermeture pure et simple des espaces extérieurs hors période scolaire ou la mise à disposition, en tant que lieu de vie, de détente et de jeux, au cœur de la ville, profitant à l'ensemble de la population et favorisant un rôle social d'échange important dans une société où l'individualisme est bien trop présent. C'est bien ce deuxième aspect que favorise la Municipalité par le présent préavis et son concept général.

Aspect technique, normatif et ludique: utilisation de luminaires LED à très faible consommation, installation d'un couvert innovant et répondant ainsi aux dernières exigences légales et mise en place d'espaces de jeux et de sport favorisant ainsi la promotion de l'activité physique sont les quelques exemples s'inscrivant dans un concept durable de ces espaces.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total est de Fr. 758'400.- TTC pour cette première étape de réalisation que nous vous proposons.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

10. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2018-12 du lundi 7 mai 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

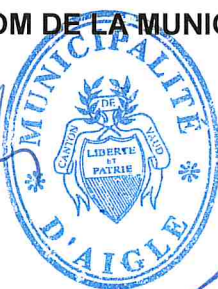
DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 758'400.- TTC pour l'aménagement des cours du collège des Glariers
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 758'400.-TTC
3. d'amortir la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts par prélèvement sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés et d'amortir le solde selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. d'adopter le projet des travaux tel que présenté

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : M. Grégory Devaud